

Evaluer en EHPAD : formation de référents à l'évaluation interne

La formation inter-établissements réunit une dizaine de professionnels occupant diverses fonctions dans leur EHPAD : directeur, cadre de santé, infirmier coordinateur, qualitatif ou autre.

Cette formation-action d'évaluateurs internes en EHPAD est assurée par le CREAI de votre région selon une méthodologie participative :

- Retours d'expériences des stagiaires suite aux travaux menés dans l'EHPAD en intersession.
- Des échanges autour des obligations législatives et réglementaires
- Des exercices d'application à partir de cas pratiques.

A la disposition des stagiaires :

- Des supports d'investigation permettant de renseigner les différents critères du référentiel ARSENE®.
- Des diaporamas utilisables dans leurs établissements sur les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM.
- Une bibliothèque de textes de référence : Lois, décrets, circulaires, arrêtés (liens web), RBPP, fiches techniques et autres supports.



8 jours de regroupements

Formation éligible OPCA,
OGDPC en cours

Pour plus d'informations :
joindre le CREAI de sa région



Evaluer en EHPAD



www.arsene-evaluation.fr

S'évaluer avec un référentiel ergonomique et complet accessible en ligne

A partir de :
35€/mois



Centre régional d'études, d'actions et d'informations

en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Espace Rodesse, 103 ter rue Belleville, 33063 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05.57.01.36.50 - Fax : 05.57.01.36.99

E-mail : contact@arsene-evaluation.fr

Site internet : www.creai-aquitaine.org

Arsene : L'outil idéal pour conduire l'évaluation interne de votre EHPAD

ARSENE-EHPAD permet de :

Se repérer dans un référentiel ergonomique et complet

S'apprécier au regard des obligations légales et réglementaires

Prouver les constats et analyses en intégrant tout types de preuves

Planifier les suites de l'évaluation dans le Plan d'amélioration de la qualité

Synthétiser les résultats pour la production du rapport

Organiser le recueil et la méthode d'évaluation interne



ARSENE est un référentiel en ligne simple, ergonomique et pratique pour restituer l'évaluation interne d'un EHPAD



ARSENE intègre pour votre EHPAD les dernières références réglementaires ainsi que les Recommandations de Bonnes Pratiques de l'ANESM



ARSENE produit automatiquement le rapport d'évaluation interne et le Plan d'Amélioration de la Qualité

Arsene : Les 5 grands domaines évalués

1. PROJET D'ÉTABLISSEMENT

- Est en cohérence avec ses missions et valeurs
- Répond aux besoins
- Est inséré dans l'environnement
- Est un outil de référence pour les professionnels
- Est élaboré selon une démarche participative

RBPP : «Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service»
Réf. réglementaires :
 D. 2003-1095 (règlement de fonctionnement) ;
 D.2004-287 (CVS) ;
 Circ. 2004-138 (Livret d'accueil) ;
 Déc. 2011-1047 (médecin Co.) ;
 C.2012 (nutrition)

2. DROITS ET PARTICIPATION DES USAGERS

- Sécurité des usagers
- Admission et accueil
- Respect des droits, des libertés et de l'expression des usagers
- Relations avec les proches
- Bienveillance

RBPP : «Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement»
 «Qualité de vie en EHPAD»
 «La bienveillance : définition et repères pour la mise en œuvre du projet personnalisé»
 «Le questionnaire éthique dans les E/S»
 «Prise en compte de la souffrance psychique»
Réf. réglementaires :
 C. 2011-377 (DARI) ; Ar. 12/2004 (sécurité) ; C. 2008 (plan canicule) ;
 Circ. 2006 (tabagisme) ;
 Loi 2007 (protection juridique des majeurs) ;
 C. 2010 (maltraitance)

3. PROJET PERSONNALISÉ

- Dossier personnel
- Personnalisation des prestations
- Contractualisation des prestations
- Maintien de l'autonomie

RBPP : «Les attentes de la personne et le projet personnalisé»
 «Qualité de vie en EHPAD volet 4 : L'accompagnement personnalisé et la santé du résident»
 «Accompagnement des personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées en E/S»
Réf. réglementaires :
 Loi 2004 (DMP) ;
 Loi 2002-303 (droits des malades) ;
 Loi 2005 + Déc. 2004 (fin de vie - soins palliatifs) ;
 Circ. 2010-78 (Plan Alzheimer)

4. ÉTABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

- Accessibilité de l'établissement pour son environnement
- Ouverture de l'établissement sur l'environnement et développement d'un réseau

RBPP :
 «Ouverture de l'établissement à et sur son environnement»
 «Qualité de vie en EHPAD volet 3 : La vie sociale des résidents»
Références réglementaires :
 Loi 2005-102 (égalité des droits) ;
 Loi 2009-879 (HPST) ;
 Circ. 2007-197 (réseaux de santé pour pers. âgées)

5. ORGANISATION ET RESSOURCES

- Le management par la qualité
- Les ressources humaines et l'organisation du travail
- Architecture et cadre de vie
- Les ressources financières

RBPP : «Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées»
 «Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance»
Réf. réglementaires :
 Déc. 2007-1930 (statuts des directeurs) ;
 Déc. 2003-1010 (gestion, financement des E/S)

Comment ça marche ? Fonctionnalités

S'évaluer avec un référentiel ergonomique et complet

Connectez-vous à votre ARSENE

ARSENE personnes âgées	ARSENE personnes handicapées adultes	ARSENE personnes handicapées enfants	ARSENE personnes autistes	ARSENE protection de l'enfance	ARSENE accueil hébergement
EHPAD	MAS / FAM	IME	ADULTES	MECS	CHRS
SSIAD	FO / FV / FH	ITEP	ENFANTS		
	ESAT	SESSAD			
	SAMSAH / SAVS				

Aujourd'hui disponible pour les EHPAD

[terminé] 1.1.1 Le projet est valide au regard des obligations légales

Constats réalisés	Éléments d'appréciation
Ce sont les éléments concernés révisés lors des investigations réalisées sur le terrain (documents, observations de pratiques, entretiens, résultats d'enquêtes...).	Existe-t-il un document intitulé projet d'établissement ? <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	Le PE est-il daté ? <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Analyse et repérage des écarts	Le projet d'établissement (PE) est-il en cours de validité ? <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
C'est l'analyse réalisée lors de l'inspection qui permet de relever des écarts éventuels entre droits et pratiques réelles, entre perceptions (normes, recommandations, textes réglementaires, orientation des politiques publiques) et réalisations effectives.	Les missions de la structure sont-elles explicitement mentionnées dans le projet ? <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
	La définition de la structure et les objectifs énoncés dans le projet correspondent-ils à ces missions ? <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Pistes d'amélioration	Les textes s'appliquant à la catégorie de structure concernée (décrets, arrêtés, agréments, habilitations et circulaires concernant les EHPAD) sont-ils mentionnés dans le projet ? <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non